Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261102-AR202611_01-AI
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Arrêtés municipaux

IVRY s/ SEINE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Recensement de la population - Nomination du coordinateur communal, des membres de son équipe, et du correspondant du répertoire d'immeubles localisés (CORRIL)

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 (10°),

vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276.

vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 2003-561du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 9 octobre 2002 (notamment son article 1er),

vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2026,

considérant qu'il convient de nommer des agents en charge des missions du recensement de la population et de répertoire d'immeubles localisés,

IVRY s/ SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261102-AR202611_01-AI
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Arrêtés municipaux

ARRETE

ARTICLE 1 : DECLARE qu'est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2027 : Monsieur POULIN Melvyn.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

ARTICLE 2 : PRECISE que le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par les agents municipaux suivants :

- Mme MARTINS Eva en tant que coordonnateur adjoint
- Mme MOINE Virginie en tant que coordonnateur adjoint
- Mme BOUYAHMED Farida en tant qu'agent d'enquête

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

ARTICLE 3 : AJOUTE qu'est nommée en qualité de correspondant du répertoire d'immeubles localisés pour l'année 2027 : Madame BOUYAHMED Farida.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

IVRY s/ SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261102-AR202611_01-AI
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

ARTICLE 4 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

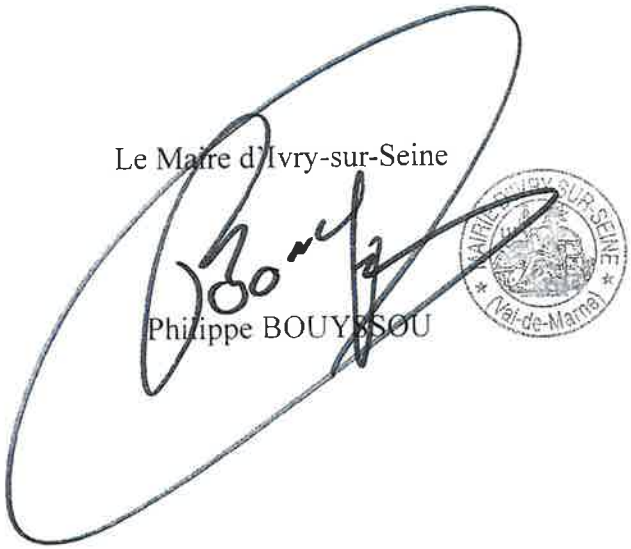
ARTICLE 5 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le préfet du Val-de-Marne,

FAIT EN MAIRIE LE 2 NOV. 2026

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 2 NOV. 2026
RECU EN PREFECTURE
LE 2 NOV. 2026
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 2 NOV. 2026

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou de la notification du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261102-AR202611_01-AI
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026